

# **La radio dans l'univers audio**

Author(s)	Collectif, Collectif; Assogba, Henri; Koulete, Kodjo Atassé
Imprint	Les Presses de l'Université de Laval, 2025
ISBN	9782766304912
Permalink	<a href="https://books.scholarsportal.info/uri/ebooks/ebooks9/degruyter9/2025-06-02/1/9782766304912">https://books.scholarsportal.info/uri/ebooks/ebooks9/degruyter9/2025-06-02/1/9782766304912</a>
Pages	139 to 156

Downloaded from Scholars Portal Books on 2025-11-28  
Téléchargé de Scholars Portal Books sur 2025-11-28

# Propos radiophoniques controversés en temps de pandémie, archives et critiques

Le travail de la coalition Sortons les radios-poubelles dans la ville de Québec

Simon-Olivier Gagnon

Certains animateurs de radios privées de la ville de Québec font l'objet de controverses, poursuites judiciaires et plaintes en déontologie, depuis plusieurs décennies. Pendant plus de 10 ans, une coalition du nom de «Sortons les radios-poubelles [de Québec]» a produit du discours sur les frasques de ces animateurs, en s'appuyant sur des archives radiophoniques, des retranscriptions, et ce, dans le but d'intervenir face aux propos haineux ou à la désinformation qui circulent à Québec, sur les ondes radiophoniques.

Durant la pandémie, une de ces radios a fait l'objet de véhémentes critiques de la part de chroniqueurs, de journalistes et de politiciens ainsi que de cette coalition. La radio avec les lettres d'appels CHOI – CHOI Radio X –, une propriété de RNC Media, a été pointée à plus d'une reprise. Sur les ondes de cette radio ont été tenus des propos controversés d'un médecin s'opposant aux mesures sanitaires ou encore d'intervenants ayant des liens avec les milieux complotistes.

Dans le cadre de cette contribution, je vais présenter d'une part la manière dont cette radio a été prise dans une tourmente médiatique pendant la pandémie et d'autre part le registre d'actions des activistes anonymes de cette coalition, un registre d'actions qui implique des documents d'archives.

Du point de vue de l'archivistique, une discipline qui cherche à fournir des sources les plus représentatives possibles, les archives ont deux valeurs, deux fonctions principales : la fonction primaire est celle d'une preuve juridique et la fonction secondaire est celle du témoignage historique qui permet l'écriture de l'histoire. Comme nous allons le montrer, nous pourrions évoquer également une troisième fonction, soit celle de communiquer ou plutôt, dans ce cas-ci, de sensibiliser l'auditoire ou les annonceurs qui achètent de la publicité sur les ondes de ces radios.

Je vais d'abord traiter de ce style de radio, puis je vous présenterai certaines actions menées par la coalition. Ensuite, je décrirai quelques événements de la pandémie jusqu'à la situation actuelle où ces activistes font face, depuis le mois de juin 2021, à des poursuites judiciaires au Palais de justice de Québec.

Le phénomène culturel de la « radio-poubelle », de la *trash radio* est une réalité dans la ville de Québec depuis les années 1980. Ce style de radio émane d'une forme de la radio parlée des États-Unis, connue sous le nom de « *talk radio* » ou « *confrontational radio* ». La « radio-poubelle » ou la « radio de confrontation » est ainsi définie par l'Office québécois de la langue française : « Station de radio diffusant des émissions comportant des tribunes téléphoniques lors desquelles les animateurs tiennent des propos provocateurs et souvent considérés comme orduriers. » (OQLF, 2009) À l'origine, ce style faisait partie du genre bien connu du journalisme d'opinion où la frontière entre le mandat d'information et le divertissement est floue. En ce sens, les animateurs présentent les « faits » d'une manière qui ne fait pas toujours la distinction avec des jugements de valeur.

Depuis le début des années 2000, les recherches universitaires sur les radios privées de la ville de Québec se sont multipliées<sup>1</sup>. Cela s'explique notamment par les nombreux discours diffamatoires, la couverture médiatique négative et de multiples poursuites judiciaires. Diane Vincent, professeure de linguistique à l'Université Laval, et Olivier Turbide, professeur de communication à l'Université du Québec à Montréal, ont été parmi les premiers chercheurs universitaires au Québec à prendre précisément,

---

1. Cet article s'appuie sur deux autres contributions. La première, « Archiving trash radio in Québec City: The soundwork of the Coalition Sortons les radios-poubelles » (Gagnon, 2021), porte sur le travail du son de l'activisme médiatique (*The Soundwork of Media Activism*) dans le *Journal of Sound and Culture*. La seconde a pris la forme d'une communication intitulée « Radiodiffusion, activisme et rediffusion d'archives radiophoniques. Le travail de la Coalition sortons les radios-poubelles dans la ville de Québec » (Gagnon, 2024) présentée lors du 9<sup>e</sup> symposium du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA).

comme objet d'étude, le style de la «radio de confrontation» (Vincent et Turbide, 2004). Leurs recherches, dont certaines ont été menées avec Marty Laforest, professeure de sociolinguistique à l'Université du Québec à Trois-Rivières, portent sur l'analyse du discours et de la circulation des propos dénigrants (insultants, haineux, etc.) sur la «radio-poubelle» (Vincent, Turbide et Laforest, 2008, 2010).

Plus récemment, le livre *Les brutes et la punaise. Les radios-poubelles, la liberté d'expression et le commerce des injures* de Dominique Payette, récompensé par le Prix des libraires en 2020, décrit plus précisément ce phénomène radiophonique dans la ville de Québec. Dans son essai, Dominique Payette, professeure associée au Département d'information et de communication de l'Université Laval, s'interroge sur la régulation des médias à travers l'analyse du discours de ce style de radio. Elle identifie de nombreuses cibles récurrentes de propos dépréciatifs, parmi lesquelles figurent les Autochtones, les étudiants, les membres des communautés LGBTQ+, les musulmans, les gauchistes, les pauvres, les immigrants, les syndicats et les cyclistes. Ce travail souligne également la présence de discours islamophobes dans ces radios et leur possible implication dans l'attaque contre la mosquée de Québec en 2017 (Payette, 2019).

Dès la première page de cet ouvrage, Payette dédie son travail à la coalition : « Pour les militants du site Sortons les radios-poubelles ([sortonslespoubelles.com](http://sortonslespoubelles.com)) qui ont constitué, avec détermination et persévérance, un corpus en libre accès sans lequel cette recherche n'aurait pas été possible. » (2019: 5)

Elle reconnaît ainsi que ce travail a été déterminant pour son livre, puisque la coalition a créé une archive en ligne qui rassemble des centaines d'enregistrements radiophoniques. Dans son ouvrage, Payette déplore la passivité, voire la négligence, des organismes canadiens de surveillance des médias tels que le Conseil canadien des normes de la radiotélévision et le Conseil de presse du Québec. Le Conseil de presse du Québec est un organisme d'autoréglementation qui n'a aucun pouvoir coercitif. Il agit comme un tribunal d'honneur pour les médias québécois et reçoit les plaintes des citoyens et citoyennes. Ses décisions sont publiques, mais ne sont pas contraignantes: ce ne sont que des réprimandes morales dont la conséquence éventuelle n'est que d'affecter la réputation des animateurs et, indirectement, de leurs annonceurs.

Dans ce contexte, l'intervention archivistique de la coalition Sortons les radios-poubelles a permis de fournir des sources à partir desquelles il est possible d'analyser systématiquement, de discuter et de dénoncer les incitations à la haine ou les propos relevant de la désinformation sur les ondes

radiophoniques. Cela est d'autant plus important que les enregistrements sonores publiés par ces stations sur leur site Internet sont souvent incomplets et rarement accessibles sur le long terme. En procédant ainsi, la coalition s'est assurée que les propos tenus sur les ondes radio ne disparaissent pas.

À l'exception des travaux universitaires réalisés sur cet objet d'étude, l'intervention archivistique de cette coalition semble nécessaire pour saisir l'ampleur de ce phénomène à partir de documents d'archives plus ou moins stabilisés, de documents sonores. Aucune genèse de la « radio-poubelle québécoise » n'a encore été écrite, ce qui nous permettrait de comprendre son lien avec la capitale de la province, la ville de Québec. Comme l'écrit l'historien et syndicaliste Sébastien Bouchard dans une critique du livre, la contribution de madame Payette ne résout pas le fameux « mystère Québec », c'est-à-dire comment le « populisme de droite de Québec est devenu un phénomène influent, durable et de masse » (Bouchard, 2020 : 217). Ce populisme et ce style radiophonique sont liés à l'histoire de la ville de Québec, mais il y aurait des chapitres à écrire à propos de ce style de radio en lien avec la métropole montréalaise ou la région du Saguenay.

Outre la station du diffuseur public, ICI Radio-Canada Première (106.3), et les radios communautaires (CKIA 88.3, CKRL 89.1, CHYZ 94.3, CIHW 100.3), deux des plus importants acteurs des radios privées dans le paysage de la ville de Québec, FM93 (93.3) et CHOI Radio X (98.1), ont suscité de nombreuses critiques au cours des dernières décennies.

CJMFFM 93 a été lancée en 1979. Ayant eu des problèmes avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) au début des années 1980 à la suite de plaintes, la station a aussi engagé l'animateur controversé André Arthur à la fin des années 1990. D'autres personnalités radiophoniques du même genre lui ont succédé dans les années 2000, comme les animateurs polémistes Sylvain Bouchard et Éric Duhaime. On ne peut généralement pas définir l'identité d'une radio uniquement par ses animateurs, mais certains propos controversés des animateurs de cette station ont été relevés par la coalition au cours des 10 dernières années.

Plus ancienne que le FM93, CHOI Radio X a été fondée en 1949 avec d'autres lettres de désignation (CRHC) et d'autres propriétaires. Quelques années seulement après son rachat en 1997 par Genex communication et Patrice Demers, les déboires de CHOI Radio X commencent avec le CRTC. Diffusée sur cette station de radio, l'émission matinale de Jean-François « Jeff » Fillion, archétype du modèle de la *trash radio* de Québec dont l'idole est Howard Stern, accumule une somme importante de plaintes pour des commentaires offensants et des attaques personnelles. L'année 2004 a été, pour cette station et la ville de Québec, le théâtre de plaintes, d'audiences

publiques du CRTC et de manifestations populaires (des dizaines de milliers d'auditeurs de CHOI Radio X) pour défendre la liberté d'expression des animateurs radio. C'est à cette occasion qu'est lancé le slogan de la campagne que la station va adopter pour sa survie : « Liberté, je crie ton nom partout ». Quelques années plus tard, en 2006, Radio Nord Communications (RNC Media) fait l'acquisition de CHOI Radio X, ce qui permet à la station de renouveler sa licence et de continuer à émettre malgré de nombreuses plaintes et une poursuite de plusieurs centaines de milliers de dollars.

À l'exception de certains propos identifiés par la coalition relativement à du dénigrement, de la diffamation, du racisme, du sexe et de la haine, l'analyse du discours de ces radios révèle une culture de populisme et de consumérisme, de conservatisme, de libertarisme et d'idées associées à la droite morale et économique (Marcoux *et al.*, 2005; Thibault *et al.*, 2023). Ce type de discours et d'idéologies a peut-être trouvé une niche non couverte par les autres radios de Québec, ce qui pourrait expliquer leur popularité. C'est dans le contexte que nous voyons comment l'acte d'enregistrer des propos controversés tenus sur les ondes et de rassembler ces enregistrements sonores dans une archive en ligne peut être bénéfique pour le climat social et éthique de toute une communauté.

## 1. LE TRAVAIL DE SORTONS LES RADIOS-POUBELLES

Active presque chaque jour du mois d'avril 2012 jusqu'en juillet 2023, cette coalition a eu pour objectif « [d']observer et [d']agir contre le racisme, le sexe, l'homophobie et l'anti-journalisme ordinaire » (Coalition Sortons les radios-poubelles, s. d.). Formée par plusieurs groupes de la société civile, elle a agi de quatre manières différentes et complémentaires: 1) documenter les propos radiophoniques controversés et 2) les archiver; 3) gérer un site Web et des comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter); 4) et lancer un appel à l'action pour sensibiliser les annonceurs.

Lors de la création de la coalition en 2012, il n'existe pas d'enregistrements sonores accessibles sur les sites Internet des principales radios privées de la ville de Québec, dont le FM93 et CHOI Radio X. Désormais, ces radios disposent de leur propre plateforme de diffusion, mais il n'est pas possible de dire à proprement parler qu'il s'agit d'archives, car ces enregistrements ne sont pas conservés à long terme.

Les processus de création et de conservation des archives assumés par Sortons les radios-poubelles se sont réalisés de manière autonome, sans aucun consentement ni collaboration de ces radios privées. Constituée à partir d'un travail que l'on pourrait associer à de l'activisme archivistique,

l'archive en ligne créée par Sortons les radios-poubelles est indépendante et se trouve en marge des dépôts d'archives gouvernementaux et des institutions traditionnelles. Tout le travail effectué par cette coalition n'aurait alors pas été possible sans les efforts de militants dévoués, un travail que l'on pourrait associer à celui de «l'archiviste *ad hoc*» que l'on a déjà exposé dans d'autres travaux (Gagnon *et al.*, 2023).

La façon dont cette coalition procède pour documenter les discours de ces animateurs de stations de radio est simple: des captures d'écran sont réalisées à partir des pages de médias sociaux (Facebook et Twitter) et des extraits d'émissions de radio en direct sont enregistrés à domicile. Les enregistrements sonores sont archivés sur la plateforme Internet Archives, où l'on peut trouver des centaines d'enregistrements des stations de la ville de Québec. En général, les extraits archivés sont ceux dans lesquels il y a des propos offensants ou de la désinformation. La description archivistique elle-même est minimaliste: elle identifie la date, un mot-clé indiquant le thème des propos, ainsi que le nom de l'animateur ou d'une cible. Les noms des stations sont rarement ajoutés, mais il est très facile d'identifier à quelles émissions ou stations de radio appartient un animateur. Les extraits radio accessibles sur Internet Archives vont de moins d'une minute à plus de 15 minutes.

L'objectif de la coalition a été d'enregistrer les propos tenus sur les ondes de certaines radios afin que les citoyens et citoyennes puissent se faire leur propre opinion sur ce qui a été dit sur les ondes publiques. Les pratiques d'archivage de cette coalition ont donc permis de produire des archives accessibles en tant que preuve.

## 1.1 Un appel à l'action

Afin d'agir conformément à ses objectifs, soit d'observer et d'agir contre les propos haineux – et, nouvellement depuis la pandémie, d'agir contre la désinformation, notamment en ce qui a trait aux mesures sanitaires –, la coalition a encouragé les auditeurs à porter plainte au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et au Conseil de presse du Québec, ou à écrire directement aux annonceurs en mettant à leur disposition un formulaire prédéfini. C'est une manière d'indiquer aux annonceurs le caractère problématique des discours tenus dans les émissions et de souligner le fait qu'ils soutiennent indirectement ces messages.

Sur le site Internet de la coalition à l'époque où il était actif, sous l'onglet «Contactez les annonceurs», il était précisé cette phrase-ci: «Aidez-nous à sensibiliser les annonceurs par courriel.» (Coalition Sortons les

radios-poubelles, s. d.) Pendant la pandémie, on pouvait y lire cette lettre type à envoyer :

Madame, Monsieur,

Je suis préoccupé par votre choix de diffuseur pour la publicité de votre entreprise. CHOI permet la diffusion de propos inacceptables.

À Radio X, Jeff Fillion et Dominic Maurais militent contre les mesures sanitaires, dénigrent la Santé publique et désinforment la population.

Dès le début de la pandémie, on pouvait entendre chaque jour le docteur Marc Lacroix vanter des mesures douteuses comme la chloroquine et l'immunité collective. Il a depuis été sanctionné par son ordre.

En temps de pandémie, propager de la désinformation ainsi peut avoir des conséquences tragiques.

En achetant de la publicité à ce diffuseur, vous offrez un appui à ce type de propos. C'est comme si votre propre entreprise cautionnait ce discours. Ma perception de votre entreprise en est ainsi affectée très négativement.

Je réitère ma désapprobation de votre choix de diffuseur. Je vous prie de cesser d'acheter de la publicité à cette antenne. J'espère que vous prendrez des mesures en conséquence. (Coalition Sortons les radios-poubelles, 2020)

Le travail militant de la coalition se matérialise ainsi et il peut également être considéré dans son aspect strictement documentaire, d'enregistrement de propos radiophoniques, de mise en archive et de remise en circulation de ces propos avec un commentaire. Cela dit, la rationalité de cette forme de travail ayant été exposée, il convient de mentionner que la teneur acrimonieuse et provocatrice des commentaires de cette coalition peut rappeler l'attitude belliqueuse du style radiophonique qu'elle cherche justement à contrer.

## 2. LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE À CHOI RADIO X ET LES PROPOS D'UN MÉDECIN

Entre mars et septembre 2020, au cœur de la pandémie, des propos radiophoniques controversés ont été tenus sur les ondes de CHOI Radio X, des propos allant à l'encontre des mesures sanitaires, que ce soit par des personnes proches des mouvements antimasques ou conspirationnistes.

Parmi ces propos, on peut relever ceux du Dr Marc Lacroix. Lors de l'entrevue radiophonique du 8 mai 2020 avec Jean-François Fillion sur les ondes de CHOI Radio X, ce docteur se substitue à la Direction de santé publique et, sans posséder d'informations complètes sur l'ensemble de la

situation pandémique au Québec, il critique l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en indiquant sans équivoque : « Cesser d'écouter l'OMS. » (Collège des médecins du Québec, 2022 : 7) À l'été 2022, le conseil de discipline du Collège des médecins a d'ailleurs déclaré ce dernier coupable de deux fautes déontologiques. Celui qui a formulé une plainte déontologique au Collège des médecins, le plaignant Olivier Bolduc, a eu recours à des enregistrements radiophoniques afin de corroborer les faits. À l'instar du registre d'actions de la coalition, le plaignant a fait usage de la transcription de ces enregistrements pour établir une preuve.

### **3. DES CRITIQUES DE TOUTES PARTS : PLUSIEURS CHRONIQUEURS ET JOURNALISTES RELÈVENT DES PROPOS CONTROVERSÉS SUR LES ONDES DE CHOI RADIO X**

En septembre 2020, cette désinformation a eu une incidence sur le respect des règles sanitaires, faisant de la ville de Québec le centre de l'épidémie dans la province. Dans un texte du 22 septembre 2020 intitulé « Les complotistes de Québec », la chroniqueuse Karine Gagnon du *Journal de Québec* commente la réaction du maire Régis Labeaume et écrit que « depuis le début de la pandémie, CHOI FM se fait la courroie de transmission par excellence des complotistes » (Gagnon, 2020). Le lendemain, le chroniqueur Claude Villeneuve, dorénavant conseiller municipal à la Ville de Québec, signe un texte intitulé « Radio épicentre ». Il écrit ainsi : « [Ç]a tient sans doute à plein de facteurs, mais une chose qu'il y a ici qu'il n'y a pas ailleurs, c'est une radio qui ouvre les ondes publiques aux conspirationnistes. » (Villeneuve, 2020) Il décrit comme suit ce fait constaté par d'autres : « Officiellement, on prétend appliquer les règles de santé publique, mais on donne la parole à plein de coucous qui disent qu'il n'y a pas de pandémie. » (Villeneuve, 2020) Le chroniqueur nuance tout de même son propos, en indiquant que si la ville de Québec est l'épicentre de l'épidémie de la COVID-19, ce n'est pas seulement à cause de cette radio privée.

Quelques jours plus tard, le gouvernement du Québec voulait lancer une campagne publicitaire radio s'adressant aux gens qui s'opposent aux consignes de santé publique. La station CHOI Radio X a refusé de diffuser les publicités qui étaient faites sur mesure pour son auditoire. Un journaliste du journal *Le Soleil*, Olivier Bossé, indique même qu'« [à] Québec, le gouvernement n'avait jamais produit une publicité aussi ciblée pour un seul média » (Bossé, 2020). Cela a donné lieu à un tollé médiatique qui a commencé par un communiqué de presse de la part de cette radio, dans lequel on peut lire la phrase suivante : « À notre avis, cette offensive trace un lien

direct entre CHOI Radio X et les complotistes, ce que nous ne pouvons accepter sous aucun prétexte.» (Bossé, 2020)

Cela a conduit l'administration de la Ville de Québec à retirer tous ses investissements en publicité de cette station de radio (Lavoie, 2020), créant un effet domino parmi une dizaine d'autres entreprises voulant éviter d'être associées à de tels propos complotistes.

#### ENCADRÉ 1 – TRANSCRIPTION D'UNE PUBLICITÉ DE RNC MEDIA PARUE DANS LE JOURNAL *LE DEVOIR*, 2 OCTOBRE 2020

##### **NOTRE PRIORITÉ : DIVERSITÉ ET RESPONSABILITÉ**

De tous les temps, et plus particulièrement dans le contexte de la pandémie mondiale qui frappe de plein fouet le Québec, l'accès à une information juste et représentative de la diversité d'opinions de la population est essentiel. Les médias ont un rôle central à jouer pour assurer la diffusion de cette information en temps réel. CHOI Radio X prend ses responsabilités au sérieux.

Voici les actions concrètes et responsables que nous avons posées depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent :

- La diffusion de 7 435 messages publicitaires invitant la population à respecter les mesures et consignes sanitaires sur les ondes de la station au cours des 28 dernières semaines, soit plus de 37 messages par jour;
- La diffusion en direct des points de presse des autorités gouvernementales;
- La production d'infographies sur l'évolution de la pandémie avec les statistiques officielles de la Santé publique;
- La promotion, par tous nos animateurs, des mesures sanitaires au fil des émissions quotidiennes;
- La mise en ondes de capsules publicitaires mettant en vedette les têtes d'affiche de la station afin de promouvoir le respect des règles sanitaires formulées par les autorités de la Santé publique.

Au cours des derniers jours, un appel au boycottage a été lancé à notre endroit. Nous assistons, ni plus ni moins, à un règlement de compte de la part d'intervenants qui souhaitent depuis longtemps museler CHOI et faire disparaître du paysage médiatique québécois. Nous ne pouvons rester les bras croisés et accepter d'être, directement ou indirectement, accusés de toute association avec le mouvement conspirationniste ou avec tout autre mouvement qui ne respecte pas les consignes de la Santé publique. Ces affirmations ne sont basées sur aucun fait, ni sur aucune déclaration formulée sur nos ondes par nos animateurs.

Nous étudions présentement toutes les options qui s'offrent à nous pour défendre notre réputation et celle de nos employés et partenaires.

Au fond, que reproche-t-on à CHOI ?

- D'avoir refusé de diffuser une publicité de mauvais goût et de qualité douteuse conçue spécifiquement pour son auditoire et qui constitue une insulte à leur intelligence ?
- D'avoir discuté avec des figures associées au mouvement complotiste moins d'une heure trente sur 3528 heures de programmation au cours des six derniers mois ?
- De réunir des animateurs qui posent des questions sur la gestion de crise de cette pandémie par les élus qui nous gouvernent, comme cela se fait aussi dans d'autres médias ?

CHOI et RNC MEDIA sont conscients de la gravité de cette pandémie et s'engagent à continuer de soutenir les efforts des autorités publiques, tout en conservant un sens critique à l'égard de l'actualité. C'est le fondement même de notre système démocratique.

Je profite de l'occasion pour saluer le dévouement et l'ardeur de nos employés en ces temps particulièrement exigeants, pour remercier nos annonceurs et partenaires qui continuent de nous témoigner leur confiance après toutes ces années et surtout nos fidèles auditeurs.

Robert Ranger  
Président et chef de la direction  
RNC MEDIA Inc.

Source : Ranger et RNC Media, 2020.

Quelques jours plus tard, le 2 octobre 2020, le président et chef de la direction Robert Ranger de RNC Media, la corporation propriétaire de la station CHOI Radio X, signe une page complète de publicité dans le journal *Le Devoir*.

De tous les temps, et plus particulièrement dans le contexte de la pandémie mondiale qui frappe de plein fouet le Québec, l'accès à une information juste et représentative de la diversité d'opinions de la population est essentiel. Les médias ont un rôle central à jouer pour assurer la diffusion de cette information en temps réel. CHOI Radio X prend ses responsabilités au sérieux. [...]

Au fond, que reproche-t-on à CHOI ? [...]

D'avoir discuté avec des figures associées au mouvement complotiste moins d'une heure trente sur 3528 heures de programmation au cours des six derniers mois ? (Ranger et RNC Media, 2020)

RNC Media, propriétaire de CHOI Radio X, reconnaissait ainsi l'origine de la controverse, soit le fait d'avoir invité des figures associées au mouvement complotiste et, de telle sorte, d'avoir contrevenu à la promotion des mesures sanitaires.

Dans un billet intitulé « RNC aurait dû nous écouter », la coalition indique un autre type de travail, un travail d'intervention, qu'elle a fait bien en amont de ce tollé médiatique. À trois reprises – en mai, juin et août de cette année-là –, la coalition est entrée en contact avec le président et vice-président du conseil exécutif de RNC Media pour les aviser de la « désinformation propagée sur leurs ondes » (Coalition Sortons les radios-poubelles, 2020).

#### **4. ÉCLOSION DANS UN GYM, DEMANDE D'UNE ENQUÊTE DU CORONER ET EXTRAITS D'ENTREVUES QUI DISPARAISSENT**

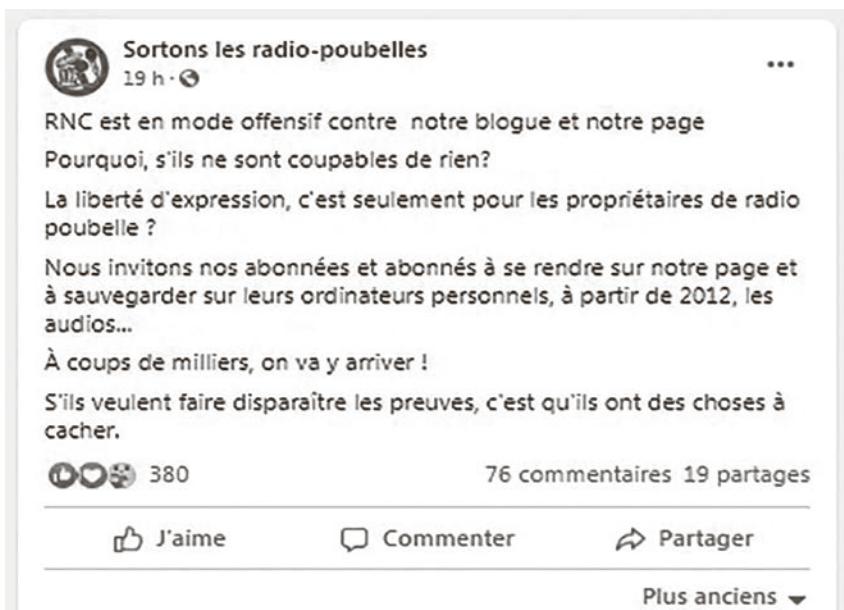
Parmi les personnes interviewées à plusieurs reprises sur CHOI Radio X pendant la pandémie, il y avait un propriétaire d'un gym, Dan Marino, qui était particulièrement laxiste sur les mesures d'hygiène. En avril 2021, ce gymnase a été responsable de l'élosion de plus de 500 cas de COVID-19 à Québec et, possiblement, d'un décès. Face à cette situation, la coalition a demandé une enquête du coroner afin d'enquêter sur le rôle de cette station de radio privée dans cette élosion (Montpetit, 2021).

Dans cette tourmente médiatique, la coalition a accusé CHOI Radio X d'avoir supprimé des extraits d'entrevues avec ce dernier sur son site Web, et le directeur général de la radio, Philippe Lefebvre, a répondu en déclarant ceci : « [N]otre système retire, par automatisation, la très grande majorité des segments diffusés sur nos ondes après un certain laps de temps – cinq à dix jours. Seuls les segments qui sont intemporels peuvent parfois demeurer. » (Béland, 2021)

À partir de ce moment, CHOI Radio X a fait des demandes à Facebook et Internet Archives pour retirer certaines publications, réclamant ainsi ses droits de propriétés sur certains extraits sonores. La coalition Sortons les radios-poubelles a interprété que ces démarches provenaient du directeur de la station de radio ou des propriétaires de RNC Media.

Au cours de cette tourmente, comme mentionné dans une de leurs publications Facebook du 14 avril 2021, la coalition a interpellé les personnes abonnées à sa page pour télécharger les enregistrements sonores « en danger ». Cela témoigne d'une modalité de la fabrique de ces archives radiophoniques, des archives qui avaient été initialement produites par la coalition et qui doivent, cette fois-ci, être reconstituées par des individus lambda.

**FIGURE 1** – Capture d'écran d'une publication de la page Facebook de Sortons les radios-poubelles, 14 avril 2021



Source : Page Facebook de Sortons les radios-poubelles, 2021.

Ces événements ont eu lieu à la fin d'une campagne de 10 jours visant à sensibiliser les annonceurs à ce qui se disait sur les ondes de ces stations. Cette saga s'est poursuivie avec la sortie publique d'un collectif appelé Liberté d'oppression, qui a pour objectif de dénoncer la désinformation et l'intimidation médiatique. Le collectif cherche à mieux informer et outiller la population pour qu'elle comprenne la diffamation, et à fournir les procédures pour déposer une plainte auprès des institutions de régulation des médias au Québec et au Canada. Les différentes pistes d'action proposées sont les suivantes : dénoncer personnellement les comportements diffamatoires sur les médias sociaux, porter plainte auprès des différents organismes de régulation, puis contacter directement les annonceurs répertoriés par la coalition Sortons les radios-poubelles (Collectif Liberté d'oppression, 2021).

Au fil de ces événements belliqueux, on constate que la position de Sortons les radios-poubelles n'était pas celle d'un observatoire journalistique. En nommant les stations qu'ils surveillent des « radios-poubelles », les militants de cette coalition se sont inscrits, non sans tension, dans une logique de confrontation vis-à-vis de leurs adversaires idéologiques.

## 5. DES POURSUITES ET DES APPUIS PUBLICS

Dernier moment et non le moindre, un événement nous fait entrer dans l'histoire très contemporaine. En juin 2021, RNC Media réclame une première « injonction interlocutoire » à la Cour supérieure du Québec pour que les membres du collectif Sortons les radios-poubelles de Québec s'identifient publiquement (Bordeleau, 2021). Considérant ces procédures, les membres de la coalition ont pris la décision de fermer leur page Facebook en décembre 2021 ainsi que de dissoudre la coalition en juillet 2023 (Beaumont-Drouin, 2023), et ce, afin de protéger leur identité et leur sécurité.

Le 14 janvier 2022, Alain Saulnier, professeur retraité en communication à l'Université de Montréal et ex-directeur général de l'information de Radio-Canada, ainsi qu'une dizaine d'autres personnalités québécoises signent un texte collectif en appui à la coalition. L'essentiel de leur propos se trouve à la fin de leur texte :

Nous nous opposons à cette tentative de bâillonner et de refuser toute espèce de critique, qui porte atteinte de façon frontale à la liberté d'expression. L'argent et le *bullying* judiciaire ne devraient pas dicter qui, dans notre société, a le droit de s'exprimer et qui doit se la fermer. (Saulnier *et al.*, 2022)

Une semaine plus tard, en entrevue avec Marjorie Champagne à l'émission *Québec Réveille* sur les ondes de CKIA-FM, monsieur Saulnier se prononce à ce sujet et reconnaît cette coalition comme un « outil », un « instrument de travail », et il déplore que « cela enlève un outil de critique aussi bien pour le public que pour les gens de la radio en question ». Et il ajoute que « c'est même un outil de travail pour eux s'ils sont suffisamment intelligents pour reconnaître l'importance que cela peut revêtir » (Saulnier, 2022).

Depuis juin 2021 – cela fait dorénavant plus de trois ans –, les tentatives judiciaires des avocats de cette radio ne portent pas fruit pour identifier les militants anonymes et ils sont amenés en juillet 2022 à faire une injonction de type Norwich, en allant jusqu'à déposer cette demande au siège social de Meta Platforms en Californie. Cette injonction, qui a été approuvée le 11 octobre 2022, devait permettre d'obtenir l'adresse IP, le nom et l'adresse physique de ces militants anonymes. Sans succès à nouveau, puisque les informations reliées à la gestion de la page de Sortons les radios-poubelles étaient liées à un compte anonyme de Facebook. D'autres procédures de la sorte ont été menées par ces avocats pour identifier les activistes de cette coalition, sans même que le tribunal se soit d'abord penché sur la recevabilité d'une poursuite éventuelle.

Alors pour conclure, d'un point de vue archivistique, on a évoqué l'idée selon laquelle il y a trois valeurs, trois fonctions, des archives : 1) elles peuvent être considérées comme des preuves juridiques des propos tenus sur les ondes radiophoniques ; 2) elles peuvent servir à l'écriture de l'histoire – de cette coalition, de cette radio ; 3) les archives peuvent servir à critiquer, à communiquer et donc à sensibiliser le public ou les annonceurs qui achètent de la publicité. Ce registre d'actions avec des documents d'archives et de pression sur les annonceurs pourrait ainsi être considéré comme une forme de critique médiatique relevant de la liberté d'expression. Or, à cette étape de l'affaire où le fond du litige n'a pas été discuté, un seul jugement de l'honorable juge Alicia Soldevila de la Cour supérieure du Québec va dans ce sens (*RNC Média inc. c. Bell Médias inc.*, 2024). Ce jugement, en date du 22 février 2024, qui ne met pas un terme aux multiples tractations judiciaires, indique que de nombreuses questions se posent « pour soutenir les affirmations de l'existence de comportements blâmables et fautifs [...] et des dommages qu'aurait pu subir RNC ». De ce fait, encourager les internautes à écrire directement aux annonceurs afin de les persuader de retirer leur publicité de cette entreprise de radiodiffusion ne constitue ainsi pas un préjudice condamnable. Le jugement est clair à l'égard de ce geste citoyen d'incitation au boycott : « l'appel au boycott pour les motifs relevant de la liberté d'expression [...] n'est pas en soi une faute » (*RNC Média inc. c. Bell Médias inc.*, 2024).

Malgré le fait, comme l'écrit Dominique Payette, que « [c]e phénomène des radios d'opinion existe aujourd'hui au milieu d'une crise avérée des institutions politiques et sociales, laquelle est loin d'être unique au Québec » (Payette, 2019 : 147), il faut rappeler que, dans une société démocratique, les archives ont des fonctions : elles servent à des fins de reddition de compte, et ce, d'un point de vue juridico-administratif, économique et éthique. Encore faut-il que ces archives existent toujours et surtout qu'elles demeurent accessibles.

En l'absence d'intervention de la part d'une quelconque instance de médiation, de régulation et de réglementation, on laisse libre cours aux forces antagonistes de la société civile de s'affronter. Et, ce faisant, c'est le droit de critiquer les institutions qui en écope. Il en va ainsi du sort de la culture et de l'équilibre démocratique dans une société.

## RÉFÉRENCES

- Beaumont-Drouin, Raphaël, « C'est la fin de la Coalition sortons les radios-poubelles (pour le moment) », *Radio-Canada*, 21 juillet 2023, <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1997973/sortons-radio-poubelles-radio>>.
- Béland, Gabriel, « Radio X se défend d'effacer les traces de Dan Marino », *La Presse*, 13 avril 2021, <<https://www.lapresse.ca/actualites/covid-19/2021-04-13/eclosion-au-mega-fitness-gym/radio-x-se-defend-d-effacer-les-traces-de-dan-marino.php>>.
- Bordeleau, Jean-Louis Bordeleau, « Radio X s'en prend à la coalition "Sortons les radios-poubelles" », *Le Devoir*, 22 juin 2021, <<https://www.ledevoir.com/culture/medias/612831/medias-radio-x-poursuit-la-coalition-sortons-les-radios-poubelles>>.
- Bossé, Olivier, « CHOI Radio X refuse de diffuser une pub du gouvernement qui s'adresse aux complotistes », *Le Soleil*, 24 septembre 2020, <<https://www.lesoleil.com/2020/09/25/choi-radio-x-refuse-de-diffuser-une-pub-du-gouvernement-qui-sadresse-aux-complotistes-audio-defbb45cf57675c9a9fd8b180a11d567/>>.
- Bouchard, Sébastien, « Dominique Payette, *Les brutes et la punaise : les radios-poubelles, la liberté d'expression et le commerce des injures*, Montréal, Lux, 2019 », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 23, 2020, p. 215-217, <<https://id.erudit.org/iderudit/92918ac>>.
- Coalition Sortons les radios-poubelles, « Contactez les annonceurs – lettre type », s. d., <<https://sortonslespoubelles.com/sensibilisez/lettre-type>>.
- Coalition Sortons les radios-poubelles, « RNC aurait dû nous écouter », 5 octobre 2020, <<https://sortonslespoubelles.com/rnc-aurait-du-nous-ecouter>>.
- Collectif Liberté d'opposition, « Que faire si l'on est victime ou témoin d'intimidation à travers les médias ? Dénoncer », *Liberté d'opposition*, avril 2021, <<https://libertedopposition.webetc.ca/denoncer>>.
- Collège des médecins du Québec, « Conseil de discipline – Décision sur culpabilité, Olivier Bolduc c. D<sup>r</sup> Marc Lacroix », n° 24-2020-01094, 23 juin 2022, <<http://www.cmq.org/decisions-disciplinaires/index.aspx?idpdf=5242AEF86099222B98548706A65A7016>>.
- Gagnon, Karine, « Les complotistes de Québec », *Le Journal de Québec*, 22 septembre 2020, <<https://www.journaldequebec.com/2020/09/22/les-complotistes-de-quebec>>.

- Gagnon, Simon-Olivier, « Archiving trash radio in Québec City: The sound-work of the Coalition Sortons les radios-poubelles », *Resonance: The Journal of Sound and Culture*, vol. 2, n° 4, 2021, p. 636-649, <<https://doi.org/10.1525/res.2021.2.4.636>>.
- Gagnon, Simon-Olivier, « Radiodiffusion, activisme et rediffusion d'archives radiophoniques. Le travail de la Coalition sortons les radios-poubelles dans la ville de Québec », dans *Retour et détour autour de la diffusion*, Actes du 9<sup>e</sup> symposium du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Université de Montréal, 24 mars 2023, avril 2024, p. 55-70, <<https://hdl.handle.net/1866/33005>>.
- Gagnon, Simon-Olivier, Jean-Philippe Legois et Annaëlle Winand, « L'Agir archivistique par en bas. Le projet Autres archives, autres histoires : les archives d'en bas en France et au Québec », *Archives*, vol. 51, n° 1, 2023, p. 5-35, <<https://doi.org/10.7202/1108732ar>>.
- Lavoie, Jonathan, « Régis Labeaume en remet sur CHOI: "la banalisation, c'est dangereux!" », *Radio-Canada*, 29 septembre 2020, <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1737474/regis-labeaume-choi-radio-x-pandemie-coronavirus-publicite-quebec-rnc-media>>.
- Marcoux, Jean-Michel, Jean-François Tremblay, David Dupont et Lysanne Rivard, *Le néopopulisme de CHOI-FM: de l'expansion de la logique consumérisme: profil socioéconomique et sociopolitique des auditeurs mobilisés*, Québec, Centre d'études sur les médias, 2005.
- Montpetit, Caroline, « Un groupe réclame que le rôle de Radio X soit évalué par le coroner », *Le Devoir*, 13 avril 2021, <<https://www.ledevoir.com/culture/598700/coronavirus-un-groupe-reclame-que-le-role-de-radio-x-soit-evalue-par-le-coroner>>.
- Office québécois de la langue française (OQLF), « Radio de confrontation », 2009, <<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502526/radio-de-confrontation>>.
- Payette, Dominique, *Les brutes et la punaise. Les radios-poubelles, la liberté d'expression et le commerce des injures*, Montréal, Lux, 2019.
- Ranger, Robert et RNC Media, « Notre priorité: diversité et responsabilité », *Le Devoir*, 2 octobre 2020, <<https://archive.org/details/rnc-media-publicite-20201002>>.
- RNC Média inc. c. Bell Média inc., QCCS 561, 2024, <<https://t.soquij.ca/Ny59L>>.

Saulnier, Alain, « Fermeture de la page Facebook de la coalition Sortons les radios-poubelles », *Québec Réveille*, CKIA-FM, 21 janvier 2022, <<https://archive.org/details/2022-01-21-a-saulnier-m-champagne-fermeture-de-la-page-facebook-de-la-coalition-slrp>>.

Saulnier, Alain, Sébastien Bouchard, Alexandre Boulerice, Boufeldja Benabdallah, Pénélope Daignault, Léa Clermont-Dion, Martine Delvaux, Catherine Dorion, Jonathan Durand Folco, Maïtée Labrecque-Saganash, Safia Nolin, Dominique Payette, Maxime Pedneaud-Jobin, Dany Rondeau, Jean-Hugues Roy, Ismaël Seck, Michel Seymour et Fabrice Vil, « La fermeture de la page Facebook “Sortons les radios-poubelles” », *Le Devoir*, 14 janvier 2022, <<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/660372/libre-opinion-la-fermeture-de-la-page-facebook-sortons-les-radios-poubelles>>.

Thibault, Simon, Colin Scott, Frederick Bastien et Colette Brin, « Le “mystère de Québec” et son environnement médiatique », vol. 42, n° 2, 2023, p. 59-84, <<https://doi.org/10.7202/1092579ar>>.

Villeneuve, Claude, « Radio Épicentre », *Le Journal de Québec*, 23 septembre 2020, <<https://www.journaldequebec.com/2020/09/23/radio-epicentre>>.

Vincent, Diane et Olivier Turbide (dir.), *Fréquences limites, la radio de confrontation au Québec*, Québec, Éditions Nota bene, 2004.

Vincent, Diane, Olivier Turbide et Marty Laforest (dir.), *La Radio X, les médias et les citoyens. Dénigrement et confrontation sociale*, Québec, Éditions Nota bene, 2008.

Vincent, Diane, Olivier Turbide et Marty Laforest, « The circulation of discourse : The case of depreciating remarks on trash radio », *Discourse Studies*, vol. 12, n° 6, 2010, p. 785-801, <<https://doi.org/10.1177/1461445610381860>>.

